

Fait conformément à l'Acte 10 & 11 Vict. chap. 49.

*A. Bochet.*

Recenseur.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MOULINS, MANUFACTURES, Etc., MISE DE CAPITAL, FORCE MOTRICE, PRODUCTION, Etc.	Nombre des personnes qui y sont généralement employées.	OBSERVATIONS GÉNÉRALES PAR LE RECENSEUR.
39.	40.	41.
		<p><i>L'enfant a été omis par les Parents -  L'enfant a été oublié par la femme -  Je n'ai pas remontré nul  part ces deux personnes -  Les personnes au logis et ce  dernier ne m'avaient pas  informé -  Nous pouvons certifier  qu'il n'existe pas un bon  dans la paroisse dont le  nom ne soit pas inscrit  dans le Recensement</i></p> <p><i>Le 14 Février 1852 -</i></p> <p><i>A. Bochet Recenseur</i></p>